MAIRIE
10 Place de la Mairie
45110 SAINT MARTIN D'ABBAT

ARRÊTÉ

Règlementant la circulation Rue du Poirier et le stationnement Rue des Maux Petits et Route de Rochevreux le dimanche 16 avril 2023 à l'occasion du vide-greniers

N/ Réf. : JT/ND/SA – n° 2023-21

Le Maire de la commune de SAINT MARTIN D'ABBAT,

Vu les articles R44 et R22 du Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser la circulation et le stationnement des véhicules aux abords du stade, à l'occasion du vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes le dimanche 16 avril 2023, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes ;

ARRÊTE,

Article 1er : Le dimanche 16 avril 2023, à l'occasion du vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes, au stade des Maux Petits,

- **la circulation sera interdite Rue du Poirier** (sauf riverains)
- **le stationnement des véhicules sera interdit :**
  - **Rue des Maux Petits, *côté impair*, dans sa partie située entre le rond-point Route de Rochevreux et le Chemin de Malassis**
  - **Route de Rochevreux *côté pair*.**

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie – 45110 CHATEAUNEUF S/LOIRE
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes – 45110 ST MARTIN D'ABBAT
- Monsieur le Directeur des Serrvices Techniques – 45110 ST MARTIN D'ABBAT

Fait à Saint Martin d'Abbat, le 17 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-D'ABBAT ★ Loiret ★

Joël TURPIN